**Le décompte du temps de travail**

**Lisez attentivement les questions avant d’écouter la chronique**



**Écoutez et faites les exercices**

## I. Cochez les idées qui sont liées au terme de « travail effectif ».

🖵 Le salarié se dédie à ses occupations personnelles.

🖵 Le salarié ne se dédie pas à ses occupations personnelles.

🖵 Se déplacer d’un lieu de travail à un autre.

🖵 Le salarié gère son temps.

🖵 Le salarié ne gère pas son temps.

🖵 Uniquement le temps de présence dans l’entreprise.

🖵 Le salarié peut être dans l’entreprise ou pas.

🖵 Le salarié fait ce que l’on lui demande.

🖵 Le salarié ne fait pas ce que l’on lui demande.

🖵 Utilisation du temps pour ses activités professionnelles.

🖵 Quand le salarié travaille sans faire de pauses.

🖵 Seulement sous les précisions du règlement de l’entreprise.

## II. Indiquez si ces absences sont assimilées au travail effectif ou si elles peuvent être compensées.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Absences assimilées au travail effectif** | **Absences qui peuvent être compensées** |
| l’arrêt de travail causé par un accident du travail ou par une maladie professionnelle |  |  |
| l’astreinte |  |  |
| le temps d’habillage et de déshabillage s’il y a des vêtements spéciaux pour la tâche à effectuer |  |  |
| le temps de douche si les activités de travail sont insalubres ou salissantes |  |  |
| les actions de formation attachées au travail développé et effectuées pendant le temps de travail  |  |  |
| les congés maternité, d’adoption, de paternité ou d’accueil de l’enfant |  |  |
| les congés pour des évènements familiaux |  |  |
| les heures de délégation des représentants du personnel |  |  |
| les jours de RTT |  |  |
| les jours fériés |  |  |
| les pauses et les restaurations |  |  |
| les trajets entre le domicile et le travail |  |  |
| les visites médicales dans le service de santé du travail  |  |  |

## III. Dans quel ordre entendez-vous les dispositions à prendre en considération pour le décompte du temps de travail ?

1. 🖵 si l’horaire est individualisé
2. 🖵 si l’horaire comprend des modalités propres au travail demandé
3. 🖵 si quelques salariés effectuent des heures supplémentaires
4. 🖵 s’il y a des salariés travaillant à temps partiel
5. 🖵 si quelques salariés effectuent des heures complémentaires
6. 🖵 si quelques salariés effectuent des astreintes